



POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE FARNHAM



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
MISE EN CONTEXTE	4
CE QU'EST LA CULTURE POUR LA VILLE DE FARNHAM	5
VISION	5
PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE	6
ORIENTATIONS	7
PLAN D'ACTION	13
QUELQUES DÉFINITIONS	22

En collaboration avec :



Remerciements

Nous remercions tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce portrait culturel. Votre générosité et votre créativité se sont avérées essentielles à la réussite de ce projet.

Nous tenons à souligner l'importante implication d'Éric Tremblay, coordonnateur à la culture et aux technologies de l'information à la Ville de Farnham. Finalement, nous remercions les membres du Comité de pilotage de la politique culturelle pour leur implication.

Ce projet a bénéficié de la participation financière du Pacte Brome-Missisquoi de la MRC Brome-Missisquoi.

Mise en contexte

Par le biais de cette toute première politique culturelle, la Ville de Farnham souhaite s'outiller et se projeter dans l'avenir. Elle désire plus précisément planifier la suite du développement culturel de son territoire et conçoit que cette politique lui permettra d'optimiser l'impact de ses interventions en ce sens.

Afin de contextualiser le présent document, précisons d'abord qu'il s'inscrit dans un long historique de planification au sein de la Ville. À titre d'exemple, mentionnons le Plan stratégique 2017-2027, dont certains éléments trouvent écho dans la présente politique culturelle. Ou encore la Politique citoyenne 2022-2027, dont plusieurs composantes se retrouvent également dans les orientations de développement culturel proposées aux pages suivantes.

Précisons également que cette première politique culturelle s'insère dans un contexte d'importants changements sociodémographiques. À titre d'exemple, mentionnons une augmentation prévue de 50 % de la population dans les vingt prochaines années, une augmentation du niveau de vie, du nombre de familles, etc. En outre, cet outil de planification naît à un moment où les effets de la récente pandémie de COVID-19 se font encore ressentir. Pensons par exemple aux aînés, qui ont été très isolés, ou encore aux jeunes, qui ont été privés d'expériences sociales et culturelles importantes à un moment charnière de leur vie. Finalement, il est important de mentionner que cet épisode historique à l'échelle mondiale a eu des impacts sur la manière dont nous consommons la culture et sur nos attentes quant à la qualité et la quantité des contenus offerts.

Ce qu'est la culture pour la Ville de Farnham

Selon le gouvernement du Québec, la culture est définie comme l'« Ensemble des usages, des coutumes, des structures sociales et des manifestations artistiques, culturelles, religieuses et intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre. »¹.

Pour la Ville de Farnham, la culture constitue également un moteur de développement social : elle contribue notamment à ouvrir les esprits, favorise l'inclusion et augmente la confiance en soi des individus. La culture représente également une source inépuisable de plaisirs et de divertissements. De plus, plusieurs offres culturelles contribuent à faire croître le tourisme dans la ville et favorise son rayonnement.

La culture se manifeste de multiples façons. Ces manifestations peuvent être regroupées par grandes catégories : les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'arts, les arts numériques, la photographie, les livres et les périodiques, les bibliothèques, le cinéma et l'audiovisuel, l'architecture et le design, le patrimoine (musées et archives), les loisirs culturels, la radio et la télévision, etc.

Vision

Dans 10 ans, nous souhaitons collectivement que la vie culturelle de Farnham :

- Encourage les rassemblements, les rencontres et la création d'une vie de quartier dynamique ;
- Crée des ponts entre les nouveaux arrivants et la population déjà résidente ;
- Favorise la croissance et le maintien d'un plus grand sentiment d'appartenance des citoyens envers leur ville ;
- Se concrétise à travers une offre culturelle variée et de qualité.

La Ville de Farnham aura joué un rôle de premier plan dans l'atteinte de ce résultat sur son territoire. Par ses interventions, elle y aura favorisé à la fois la conservation, le développement et la démocratisation de la culture sous toutes ses formes.

¹ <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=3577>

Principes directeurs de la politique culturelle

Les principes directeurs constituent les pierres d'assise de la politique culturelle. Ce sont des visées qui transcendent toutes les orientations et les objectifs qui les composent. Elles doivent donc être considérées en tout temps.

1. Tirer pleinement profit de nos forces

Le développement de la culture à Farnham tirera profit des forces et des actifs dont la ville dispose déjà. En ce sens, le patrimoine, les divers acteurs du secteur culturel, la beauté des points de vue sur la rivière Yamaska seront exploités à leur juste valeur.

2. Collaborer avec nos voisins

La Ville de Farnham est la porte d'entrée de l'Estrie, une région en forte croissance. De plus, elle est entourée par six autres Villes et Municipalités. Afin d'optimiser la croissance de la culture sur son territoire, la Ville de Farnham entend collaborer avec ses voisins, ainsi qu'avec les autres municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi, en développant des partenariats stratégiques.

3. Prioriser l'équité entre les citoyens

À Farnham, nous œuvrons pour que tous les citoyens puissent avoir accès à une offre culturelle de qualité, et ce, peu importe leur âge, leur identité de genre, leur origine, leur culture, leur situation géographique ou leur situation économique.

4. Contribuer à protéger l'environnement

La Ville de Farnham tendra à ce que les activités culturelles organisées sur le territoire aient non seulement une faible empreinte environnementale, mais encouragent également la transition socioécologique.

5. Encourager l'implication citoyenne

À Farnham, le développement culturel d'une communauté est le résultat des gestes posés par chacun de ses membres. La Ville entend collaborer avec ses citoyens et ses citoyens corporatifs dans la création et la réalisation d'activités culturelles, en favorisant leur implication et en appuyant autant que possible leurs initiatives.

Orientations

1 – Écosystème culturel

Renforcer et faire croître l'écosystème culturel de Farnham

La vitalité culturelle d'un territoire se caractérise notamment par le nombre de forces vives qu'on y trouve : artistes, organismes, bénévoles, travailleurs culturels. La Ville de Farnham entend, selon les ressources dont elle dispose, continuer de soutenir les individus et organismes qui sont déjà présents sur son territoire. Toutefois, compte tenu de leur nombre restreint, il est évident que le développement culturel de la ville passera par une croissance de cet écosystème culturel.

Afin d'y parvenir, la Ville de Farnham favorisera l'émergence d'organismes culturels sur son territoire. À court et moyen terme, cette démarche y entraînera certainement une croissance de l'offre culturelle. De plus, à long terme, la création et le renforcement de cet écosystème d'acteurs culturels aura des effets multiplicateurs sur la vitalité culturelle et économique de Farnham : augmentation du tourisme culturel, pérennisation de certaines initiatives grâce à un fort ancrage local, création d'emplois, augmentation de la production économique liée directement et indirectement à la culture, etc.

La présence et l'implication d'artistes dans la ville représentent des ingrédients essentiels au développement culturel du territoire. Consciente de cela, la Ville de Farnham souhaite inciter des créateurs de tous horizons à venir s'y établir. Endossant ici un rôle de facilitateur, la Ville souhaite également contribuer à leur rétention par le biais de diverses initiatives : reconnaissance, opportunités de diffusion, etc. D'autre part, l'implication de bénévoles s'avère également essentielle au développement de la vitalité culturelle d'une communauté. Si la Ville de Farnham peut compter sur le soutien de son *Comité culturel*, elle devra également veiller à faire croître son bassin de bénévoles et à reconnaître leur implication.

Finalement, la Ville de Farnham entend faire grandir cet écosystème culturel en y favorisant la concertation. Ce faisant, elle souhaite encourager les échanges d'expertises, la mutualisation de projets et de ressources, ainsi que l'intégration des arts et de la culture dans le milieu scolaire, le milieu de la santé, le milieu des affaires, etc.

Objectifs	
1.1	Continuer de soutenir et reconnaître les organismes et acteurs culturels de Farnham.
1.2	Favoriser l'émergence de nouveaux organismes culturels.
1.3	Inciter des artistes et travailleurs culturels à s'établir à Farnham.
1.4	Faciliter la concertation au sein du milieu culturel de la ville.

2 – Offre culturelle municipale

Déployer une offre culturelle diversifiée et de qualité

Une vie culturelle active a de très nombreux impacts sur la santé globale d'un individu. Comme une étude pancanadienne l'a d'ailleurs démontré², les consommateurs de culture se déclarent plus massivement être en très bonne (voire excellente) santé physique et mentale. Ils se disent également moins stressés et pris dans une routine, sont très satisfaits de leur vie et plus ouverts à faire du bénévolat. En outre, ils se disent plus enclins à connaître leurs voisins et à leur rendre service. Consciente de cette réalité, la Ville de Farnham entend bonifier et diversifier l'offre culturelle municipale (offres et initiatives dont elle est le promoteur).

D'abord, elle entend continuer de concevoir et réaliser diverses programmations culturelles en bénéficiant des actifs dont elle dispose déjà : la Bibliothèque, la scène Denyse-Bourbeau-Ménard, les parcs municipaux, etc. Puis, tout en tirant profit de son expérience en réalisation de concerts et spectacles de variétés, la Ville de Farnham entend également diversifier ses offres. En ce sens, elle invitera sa population à participer à des manifestations culturelles diversifiées, ainsi qu'à (re)découvrir des formes d'art variées. En explorant, en testant ces nouvelles offres auprès de cette dernière, la Ville souhaite contribuer à étancher à la soif de culture de certains citoyens, tout en la faisant naître chez d'autres.

Il va de soi que le développement de ces offres culturelles vise l'ensemble de la population de Farnham. Toutefois, une attention particulière sera portée à des segments de population qui sont en forte croissance sur le territoire, comme les jeunes familles et les adolescents³. La multiplication des liens entre la culture, les sports et les activités de plein air serait également une approche intéressante à explorer, étant donné que la population pratique déjà beaucoup ces activités.

Objectifs	
2.1	Développer et offrir des programmations en loisirs culturels.
2.2	Offrir une programmation en arts de la scène diversifiée et de qualité.
2.3	Créer des offres et programmations répondant spécifiquement aux besoins des adolescents.
2.4	Maintenir et bonifier des offres et programmations destinées spécifiquement aux familles et aux jeunes enfants.

² Hill Strategies. 2013. *Les arts et le bien-être individuel au Canada. Les liens entre les activités culturelles et la santé, le bénévolat, la satisfaction à l'égard de la vie et d'autres indicateurs sociaux en 2010.*

<http://hillstrategies.com/resource/les-arts-et-le-bien-etre-individuel-au-canada/?lang=fr>

³ Culturessor inc. 2023. *Quelques constats et projections sociodémographiques. Ville de Farnham.*

3 – Accès à la culture

Réduire les obstacles freinant la consommation de culture et se doter d'infrastructures culturelles répondant à nos besoins

L'accès à la culture passe entre autres par la disponibilité de lieux adaptés à ce secteur d'activités : un ou des espaces permettant la pratique de loisirs culturels, la production artistique professionnelle, la présentation d'expositions et de spectacles de toutes tailles, etc. Or, mis à part la bibliothèque, la Ville de Farnham ne dispose pas d'un lieu dédié spécifiquement à la culture. Au regard de cette situation et compte tenu de l'importante croissance démographique à venir⁴, il apparaît incontournable qu'elle se dote d'une infrastructure culturelle ou d'une infrastructure aux usages multiples (où la culture aura une place de choix) et répondant à ses besoins.

Dans le même ordre d'idées, un agrandissement de la bibliothèque municipale s'avérera également nécessaire dans les prochaines années. En effet, cette dernière est actuellement beaucoup trop petite pour répondre aux besoins de la population. Selon les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*, sa superficie devrait être plus que doublée afin d'être en mesure d'y offrir les services de base requis pour une population composée de 10 000 à 24 999 habitants⁵. Soulignons que la Bibliothèque municipale Louise-Hall est particulièrement vivante et est fréquentée par de nombreux citoyens⁶.

Finalement, la Ville souhaite agir sur des facteurs qui empêchent certains citoyens de participer pleinement à la vie culturelle de Farnham. Parmi ces facteurs, trois ont été identifiés comme prioritaires : le faible niveau de littératie d'une partie de la population⁷, les difficultés économiques empêchant certains ménages de dépenser pour des loisirs ainsi qu'un enjeu de mobilité pour certains citoyens (pouvant être causé par l'absence de transport collectif ou une situation de handicap).

⁴ Comme mentionné dans la mise en contexte de cette politique, une augmentation de 50 % de la population est prévue dans les vingt prochaines années. Source : Culturessor inc. 2023. *Quelques constats et projections sociodémographiques. Ville de Farnham.*

⁵ Une bibliothèque desservant une population de 10 000 à 24 999 habitants devrait disposer d'au moins 925 m² pour pouvoir offrir des services de base, 971 m² pour des services pouvant être qualifiés de « bons » et d'au minimum 1 018 m² pour d'excellents services. La bibliothèque de Farnham dispose actuellement d'une superficie de 351 m². Source : Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec. 2019. https://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf

⁶ Si on la compare aux 51 bibliothèques membres du Réseau BIBLIO en Estrie, la performance de la bibliothèque de Farnham est remarquable sur le plan tant du nombre de membres que du volume de prêts de documents. Source : Rapport annuel 2020-2021. Réseau BIBLIO de l'Estrie.

⁷ Environ 53 % de la population de la MRC de Brome-Missisquoi a un niveau de littératie inférieur au niveau 3, qui est considéré internationalement comme le minimum nécessaire pour composer avec les exigences de la vie quotidienne et du travail dans la société d'aujourd'hui. Source : Fondation pour l'alphabétisation. *La littératie au Québec : un regard local sur les enjeux. Estimation d'un indice de littératie par MRC.* Octobre 2021.

Objectifs	
3.1	Œuvrer à ce que tous les citoyens disposent des moyens pour participer pleinement à la vie culturelle de Farnham.
3.2	Planifier l'agrandissement de la bibliothèque.
3.3	Doter la Ville d'une nouvelle infrastructure permettant notamment la diffusion de la culture (expositions, spectacles plus intimes, conférences), la production artistique professionnelle (studio ou atelier) et la pratique de loisirs culturels.

4 - Communication

Mettre en valeur les attraits et la vie culturelle de Farnham et assurer une communication efficiente des offres auprès de tous les résidents

L'un des piliers du développement culturel d'un territoire demeure la communication. Non seulement celle entre les acteurs du milieu, mais également celle destinée à tous ceux et celles visés par les offres et services culturels. À Farnham, il est actuellement difficile pour les citoyens d'avoir accès, rapidement et facilement, à toute l'information concernant les activités culturelles à venir, ceci étant principalement dû par la non-centralisation des informations. Non seulement celles offertes par la Ville, mais aussi (et surtout) celles offertes par les organismes présents sur le territoire. La Ville entend agir en ce sens, en facilitant cette transmission d'informations. Dans le même souffle, elle souhaite maintenir à jour un inventaire des ressources culturelles, auquel les travailleurs et artistes pourront facilement avoir accès.

En parallèle à toutes ces démarches, la Ville de Farnham entend encourager la croissance du tourisme culturel en mettant en valeur et en faisant connaître ses attraits. Elle souhaitera également exprimer son identité culturelle et les éléments qui la distinguent.

Objectifs	
4.1	Œuvrer à la promotion de l'offre et des ressources culturelles du territoire auprès de tous les résidents, des travailleurs culturels et des artistes.
4.2	Encourager le tourisme culturel en mettant en valeur les offres culturelles et attraits de la Ville.

5 - Patrimoine

Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel de Farnham

Le patrimoine est un bien commun qui témoigne de notre histoire et forge notre identité collective. Pour une ville en forte croissance comme Farnham, il s'agit d'un outil incontournable pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, qui proviendront en grande majorité d'ailleurs au Québec.

En 2007, la Ville de Farnham a procédé à la citation de l'église Saint-Romuald, de son presbytère et du Monument du Christ. Un an plus tard, elle a fait de même avec la salle anglicane du complexe St. James. Elle s'est également dotée d'un circuit de 31 plaques d'interprétation, installées à l'extérieur de bâtiments ou lieux historiques. Ce circuit, dont le processus de mise à jour a débuté en 2020, permet aux citoyens et aux touristes de découvrir la riche histoire de la ville. En 2022, il a été jumelé à un circuit audioguidé. Soulignons que la Ville est actuellement le seul promoteur de projets dans ce domaine culturel. De plus, l'histoire de Farnham, encore peu connue de la population, demeure conservée dans la mémoire de certains individus, ainsi que dans quelques documents d'archives.

Au cours des années à venir, la Ville de Farnham souhaite protéger, conserver, étudier et faire connaître son patrimoine bâti (bâtiments et sites) et artistique (œuvres d'art publiques, œuvres d'art liées à l'église Saint-Romuald, etc.). Elle souhaite également sauvegarder sa mémoire afin d'être en mesure de bien documenter son histoire. La mise sur pied d'un conseil local du patrimoine s'avérera incontournable.

Objectifs	
5.1	Protéger, étudier et faire connaître le patrimoine bâti de la Ville.
5.2	Sauvegarder la mémoire de la Ville, notamment afin de pouvoir documenter son histoire.
5.3	Conserver et mettre en valeur le patrimoine artistique de la Ville de Farnham tout en développant la collection d'art public.

Plan d'action

Le plan d'action présenté aux pages suivantes est un outil de référence et est appelé à évoluer dans le temps, en fonction des ressources dont la Ville de Farnham disposera et des opportunités ou défis qui se présenteront. Précisons qu'annuellement, le professionnel responsable des dossiers culturels sera appelé à se doter d'un plan de mise en œuvre. Ce dernier sera basé sur le plan d'action qui suit, tiendra compte des autres plans d'action de la Ville ainsi que des ressources financières et humaines dont cette dernière dispose.

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

- Le conseil municipal gagnera à se doter d'un sous-comité dédié exclusivement au développement culturel et au suivi de la politique culturelle.
- La politique culturelle de la Ville de Farnham méritera d'être revue tous les dix ans, au maximum. Toutefois, le plan d'action des pages qui suivent bénéficiera d'être révisé tous les trois ans.
- Il sera préférable de consulter les citoyens en amont de la conception des programmations d'activités, tout en les sensibilisant à la réalité budgétaire de la Ville.
- Pour réaliser le plan d'action des pages qui suivent, la Ville de Farnham devra augmenter l'ampleur de son budget destiné à la culture. Si la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications permettait certainement d'augmenter ce budget, elle ne pourrait suffire. Il sera également important, voire nécessaire, de solliciter un ou des partenaires privés⁸.
- La réalisation de ce plan d'action nécessitera également l'intervention de ressources humaines. À moyen ou long terme, un poste à temps plein dédié au développement culturel de la Ville sera nécessaire. D'ici là, d'autres solutions peuvent être envisagées : offre de stages, mutualisation d'une ressource humaine avec un autre organisme ou une autre ville, création d'un poste non-spécialisé (employé de support) pouvant être subventionné par Services Québec (réinsertion au travail, etc.), création d'un OBNL mandaté pour réaliser une partie du plan d'action de la Ville, etc.

⁸ Voir le cas de la Ville de Sept-Îles, qui a été la première ville du Québec à inclure la participation financière d'un partenaire privé (Aluminerie Alouette) dans la construction d'un fonds destiné à la culture.

Légende des partenaires potentiels			
AC	Action patrimoine	MCC	Ministère de la Culture et des Communications
AQLM	Association québécoise du loisir municipal	ML	Médias locaux
BANQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	MT	Municipalités du territoire
CCF	Comité culturel de Farnham	MRC	MRC Brome-Missisquoi
CCQ	Centre de conservation du Québec	OA	Organismes œuvrant en alphabétisation/éducation à Farnham
CPRQ	Conseil du patrimoine religieux du Québec	OCL	Organismes culturels locaux
CSS	Centres de services scolaires opérant sur le territoire de la ville	OL	Organismes locaux
LSM	Loisir et Sport Montérégie	PP	Partenaires issus de la sphère privée (entreprises, fondations)
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	TCE	Tourisme Cantons-de-l'Est

Légende des catégories budgétaires	
A	Aucun changement
B	Augmentation budgétaire minime : jusqu'à 3000 \$
C	Augmentation budgétaire moyenne : 3000 \$ à 20 000 \$
D	Augmentation budgétaire considérable : 20 000 \$ à 50 000 \$
E	Augmentation budgétaire importante : plus de 50 000 \$

Légende de l'échéancier :



Une case ombragée correspond à une année durant laquelle l'action se déroule.

Orientation 1 Écosystème culturel

		Partenaires potentiels	Budget	2024	2025	2026	Indicateurs
Objectif 1.1 Continuer de soutenir et reconnaître les organismes et acteurs culturels de Farnham.	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'offrir un soutien financier et technique aux organismes et regroupements culturels accrédités par la Ville de Farnham. 	OCL	A				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du financement disponible pour les organismes et acteurs culturels. ✓ Cible en pourcentage de réponses positives aux demandes d'aide financière. ✓ Augmentation du nombre d'organismes culturels accrédités.
	<ul style="list-style-type: none"> Signer une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. 	MCC	A				
	<ul style="list-style-type: none"> Œuvrer à développer d'autres fonds et ententes financières destinés à la culture. 	MCC, PP, MAMH	A				
	<ul style="list-style-type: none"> Adapter l'actuelle <i>Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu</i> de la Ville de Farnham aux spécificités du milieu culturel. 		A				
	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître annuellement le travail des artistes, des travailleurs culturels et des bénévoles, par le biais d'un événement et/ou d'autres initiatives. 	OCL	B				
Objectif 1.2 Favoriser l'émergence de nouveaux organismes culturels.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le service d'accompagnement à la création d'OBNL⁹. 		A				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du nombre d'organismes culturels sur le territoire. ✓ Augmentation du nombre de promoteurs accompagnés ou conseillés.
	<ul style="list-style-type: none"> Doter la Ville d'un fonds (associé à un programme d'attribution) dédié à l'émergence de nouveaux organismes culturels. 	PP	C				
	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion de ces services et ressources. 	ML	B				
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des besoins ou opportunités de création d'organismes culturels et solliciter directement des promoteurs potentiels. 	OCL	A				
Objectif 1.3 Inciter des artistes et travailleurs culturels à s'établir à Farnham.	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et mettre en place certains incitatifs à l'établissement d'artistes, de travailleurs culturels à Farnham. 	OCL	C				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du nombre d'artistes et de travailleurs culturels. ✓ Cible en pourcentage de personnes rejointes (indicateurs du plan de communication).
	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître Farnham et ses incitatifs¹⁰ auprès des créateurs et travailleurs culturels du Québec, grâce à un plan de communication adapté. 	OCL	C				

⁹ Accompagner les individus désireux de fonder un organisme culturel dans les premières démarches de fondation : rédaction des lettres patentes, enregistrement au Registraire des entreprises, etc.

Objectif 1.4 Faciliter la concertation au sein du milieu culturel de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser et maintenir à jour l'inventaire (et le bottin) des ressources culturelles, en y incluant les ressources matérielles et médiatiques. 	ML MRC OCL	A				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cible de fréquence des mises à jour de l'inventaire (et du bottin).
	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la concertation et l'échange d'information (calendrier d'activités, etc.) au sein du milieu culturel, notamment en participant activement au comité consultatif en culture du CLD de Brome-Missisquoi 	ML CCE MRC OCL	A				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de réunions ciblées pour la table de concertation culturelle. ✓ Taux de participation ciblé aux réunions.
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les initiatives visant à faire connaître l'offre culturelle locale aux centres de services scolaires et aux enseignants¹¹. 	CSS OCL	A				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des partenariats entre acteurs du milieu culturel, et entre eux et des acteurs d'autres secteurs.

¹⁰ Incitatifs financiers, offres de formation continue, opportunités de diffusion, etc.

¹¹ Encourager notamment la visite d'artistes locaux dans les écoles.

Orientation 2 Offre culturelle municipale

		Partenaires potentiels	Budget	2024	2025	2026	Indicateurs
Objectif 2.1 Développer et offrir des programmations en loisirs culturels.	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter des organismes à mutualiser des offres de loisirs culturels visant les échanges entre jeunes et aînés (activités intergénérationnelles)¹². 	LSM OCL	B				✓ Nombre de participants ciblé. ✓ Pourcentage ciblé de récurrence de la participation. ✓ Perception des usagers : satisfaction élevée liée aux activités. ✓ Diversité ciblée de la provenance des participants (code postal). ✓ Nombre ciblé d'activités offertes destinées aux adolescents. ✓ Nombre d'adolescents ciblé participant aux activités. ✓ Équilibre ciblé entre les effets positifs de la prise de risque (contenus nouveaux) vs. les coûts engendrés. ✓ Nombre de familles rejointes ciblé.
	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter un ou des lieux à la pratique de loisirs culturels¹³. 		C				
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une ou des offres en loisirs culturels qui permettent d'arrimer la culture et d'autres types d'activités¹⁴. 	LSM OCL	C				
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une programmation de loisirs culturels se déployant dans différents secteurs de la Ville, tout en maintenant l'offre de la Bibliothèque municipale. 	LSM OCL	C				
Objectif 2.2 Offrir une programmation en arts de la scène diversifiée et de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une offre de spectacles de musique et de variété de qualité professionnelle, destinée au grand public et rassembleuse. 	OCL	A				
	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier la programmation afin d'inviter les publics à découvrir d'autres formes d'arts de la scène (arts du cirque, théâtre, danse, improvisation, slam, etc.) et des styles musicaux variés (classique, jazz, hip-hop, etc.). 	PP OCL	C				
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité de créer un festival unique au Québec. 	MT CCE	A				
	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'outils permettant de collecter la rétroaction du public suite aux prestations. 		A				
Objectif 2.3 Créer des offres et programmations répondant spécifiquement aux besoins des adolescents.	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec des organismes et avec le milieu scolaire, sonder les adolescents sur leurs besoins, leurs goûts et leurs contraintes en matière de consommation de culture. 	CSS OCL OL	A				
	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter certaines offres actuelles ou en créer de nouvelles répondant aux besoins et goûts des adolescents de Farnham¹⁵. 	OCL OL CSSS	C				
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre d'offrir aux jeunes une ou des opportunités de diffusion de leurs créations. 	OCL OL	A				
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer ces offres culturelles de manière efficiente en adaptant les méthodes¹⁶. 	ML	A				

Objectif 2.4

Maintenir et bonifier des offres et programmations destinées spécifiquement aux familles et aux jeunes enfants.

• Se doter d'une programmation d'activités proposées à dates et heures fixes (rendez-vous culturels hebdomadaires et mensuels).		A				
• Bonifier l'offre actuelle et la déployer dans différents secteurs de la ville.	OCL	C				
• En collaboration avec un organisme de Farnham, évaluer la possibilité de créer une « Journée culture et familles ».	OCL	A				

¹² Par exemple, le Cercle des fermières qui participerait à l'offre de cours de cuisine à la Maison des jeunes (transmission d'un patrimoine culinaire).

¹³ Adapter un ou des locaux à la pratique de diverses activités en loisirs culturels (exemples : cours de peinture, activités d'arts plastiques, cours de danse pour adultes, tenue de conférences, etc.), dans le but de disposer d'assez d'espaces pour augmenter l'offre. Offrir également certaines activités à l'extérieur de la bibliothèque.

¹⁴ Par exemple, ateliers de création pour enfants pendant les pratiques sportives des jeunes.

¹⁵ Exemples : prêt d'instruments de musique à la bibliothèque, murale extérieure créée par des jeunes avec l'aide d'un artiste muraliste, activités liées à la création textile et au patrimoine culinaire (très populaires auprès des jeunes fréquentant la Maison des jeunes), activité en lien avec les arts numériques, etc. L'idéal serait de procéder de façon graduelle (implanter une activité à la fois) et d'explorer les possibilités de collaboration avec le milieu scolaire (financement disponible au ministère de l'Éducation pour des activités parascolaires, par exemple). Mentionnons également que certains commanditaires (entreprises locales, etc.) peuvent être approchés pour financer des activités.

¹⁶ Par exemple, se doter d'un porte-parole qui rejoint facilement les jeunes.

Orientation 3 Accès à la culture

		Partenaires potentiels	Budget	2024	2025	2026	Indicateurs
Objectif 3.1 Œuvrer à ce que tous les citoyens disposent des moyens pour participer pleinement à la vie culturelle de Farnham.	<ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec des organismes locaux, encourager la tenue d'activités et de programmes visant l'augmentation du goût pour la lecture et des compétences en littératie¹⁷. 	OA OCL	B				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du nombre d'abonnés à la bibliothèque. ✓ Augmentation du nombre d'activités gratuites ou à faible coût offertes chaque année à Farnham. ✓ Nombre ciblé d'initiatives d'incitation à la lecture auxquelles a collaboré la Ville.
	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la communication des offres culturelles municipales afin que ces informations soient accessibles à tous les Farnhamiens, peu importe leur niveau de littéracie. 	OA OCL	B				
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les acteurs du milieu culturel dans la création d'activités culturelles gratuites ou à faible coût. 	PP	B				
	<ul style="list-style-type: none"> Considérer les enjeux de mobilité de certains citoyens lors de l'élaboration de programmations culturelles et proposer des solutions à ces enjeux lorsque possible. 	PP	A				
Objectif 3.2 Planifier l'agrandissement de la bibliothèque.	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une étude de faisabilité visant à mieux définir les besoins et les coûts associés au projet. (2027) 	MCC	D				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement obtenu pour l'étude. ✓ Étude complétée.
Objectif 3.3 Doter la Ville d'une nouvelle infrastructure permettant notamment la diffusion de la culture, la production artistique professionnelle et la pratique de loisirs culturels.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les démarches visant à identifier une ou des vocations au futur Centre Saint-Romuald¹⁸. 	CPRQ	C				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vocation précisée. ✓ Travaux planifiés. ✓ Financement obtenu ou en voie de l'être.
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des interventions d'urgence et planification budgétaire des travaux y étant associées. 		C				
	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt des demandes de subventions requises. 		A				

¹⁷ Exemple : une heure du conte durant laquelle des enfants plus âgés font la lecture à des enfants plus jeunes.

¹⁸ Les usages culturels pourraient être les suivants : expositions, spectacles plus intimes, tenue de conférences, utilisation d'un studio ou d'un atelier pour artistes, tenue d'activités en loisirs culturels.

Orientation 4 Communications

		Partenaires potentiels	Budget	2024	2025	2026	Indicateurs
Objectif 4.1 Œuvrer à la promotion de l'offre et des ressources culturelles auprès de tous les résidents.	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation du calendrier culturel regroupant toutes les offres et activités culturelles du territoire, mis à jour en continu et accessible facilement. 	OCL	B				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de fréquentation / participation ciblé. ✓ Diversité ciblée de la provenance des participants (code postal). ✓ Nombre ciblé de trousseaux distribués. ✓ Taux ciblé de nouveaux résidents parmi les participants.
	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter un volet de découverte des ressources culturelles à la pochette d'accueil des nouveaux résidents. 		A				
Objectif 4.2 Encourager le tourisme culturel en mettant en valeur les offres culturelles et attraits de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, renforcer le positionnement touristique en identifiant une thématique culturelle forte, puis en faisant connaître l'offre culturelle locale. 	TCE	C				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proportion ciblée de clientèles touristiques parmi les participants aux activités culturelles. ✓ Nombre ciblé de partenariats et forfaits créés. ✓ Taux ciblé de conversion des personnes rejointes par les initiatives de promotion.
	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le développement de partenariats et la création de forfaits unissant la culture au plein air et à l'agrotourisme¹⁹. 		C				

¹⁹ Inclure le Chemin des Cantons dans les réflexions, et viser également la création d'expériences touristiques qui peuvent durer une journée ou une demi-journée.

Orientation 5 Patrimoine

		Partenaires potentiels	Budget	2024	2025	2026	Indicateurs
Objectif 5.1 Protéger, étudier et faire connaître le patrimoine bâti de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'inventaire du patrimoine bâti. 	MRC	C				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire réalisé (complet, clair, facile à consulter). ✓ Taux de participation ciblé aux réunions du conseil local du patrimoine.
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les bâtiments patrimoniaux en danger et les mesures à mettre en place pour les protéger. 	AP	A				
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un conseil local du patrimoine. 		A				
	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de faire connaître l'histoire de la ville à travers diverses initiatives d'interprétation du patrimoine bâti²⁰. 		B				
Objectif 5.2 Sauvegarder la mémoire de la ville, notamment afin de pouvoir documenter son histoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper, cataloguer et numériser les archives, documents et informations retraçant l'histoire de Farnham²¹. 	BANQ CSS	B				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Archives numérisées. ✓ Nombre ciblé d'aînés interviewés. ✓ Nombre ciblé de jeunes impliqués dans la collecte.
	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les jeunes des écoles de Farnham, procéder à la collecte des mémoires des aînés et au traitement de cette information. 		B				
Objectif 5.3 Conserver et mettre en valeur le patrimoine artistique de la Ville de Farnham tout en développant la collection d'art.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une bonne conservation des œuvres d'art de l'église Saint-Romuald. 	CCQ	A				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Audit complété.
	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un audit des œuvres d'art publiques de la Ville de Farnham (inventaire, état de conservation, recommandations de mise en valeur). 		C				

²⁰ Mise à jour du circuit d'interprétation patrimonial, création d'une exposition sur l'histoire de Farnham, capsules humoristiques d'informations patrimoniales sur les médias sociaux, etc.

²¹ Dont les monographies sur l'histoire de Farnham, dont peu de copies existent.

Quelques définitions

Artiste professionnel

Selon la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène, un artiste professionnel se définit comme suit :

Pour l'application de la présente loi, un artiste s'entend d'une personne physique qui pratique un art à son propre compte et qui offre ses services ou ses œuvres, moyennant rémunération ou autre contrepartie monétaire, à titre de créateur ou d'interprète, dans un domaine visé à l'article 1²².

Arts de la scène

Selon le Conseil des arts du Canada, les champs de pratique en arts de la scène regroupent le théâtre, les arts du cirque, la musique et le son, ainsi que la danse. Les pratiques inter-arts peuvent aussi faire partie des arts de la scène. Les acteurs de ce secteur œuvrent activement à une diffusion des arts de la scène de qualité permettant le rapprochement des œuvres, des artistes et des spectateurs.

Art public

On entend par « art public » les œuvres, souvent de grande dimension ou du type environnemental, installées dans des espaces tels que les places publiques et les parcs, ou encore les œuvres intégrées à un édifice. Note(s) : L'art public peut avoir diverses fonctions : commémoration, intégration sociale et culturelle, embellissement, revitalisation urbaine, identité, amélioration du cadre de vie, publicité et relations publiques, responsabilité sociale des entreprises, animation culturelle.²³

Arts visuels

Selon le Conseil des arts et des lettres du Québec, « les arts visuels englobent la peinture, la sculpture, l'estampe, la photographie, le dessin, l'illustration, les techniques multiples, les installations, la bande dessinée, la performance et les arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine »²⁴.

²² Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-32.1>

²³ Services Québec. Thésaurus de l'activité gouvernementale. <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=991>

²⁴ <https://www.calq.gouv.qc.ca/aide-financiere/outils-et-references/lexique#A>

Métiers d'art

Selon la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*, sont considérées du domaine des métiers d'art les « œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière »²⁵.

Loisirs culturels

L'Association québécoise du loisir municipal définit le loisir culturel comme suit : toute forme de loisir mettant en valeur le développement de la créativité ou de la diffusion, dans les domaines des arts, des lettres, des sciences et de la technologie, des productions ou des œuvres qui en découlent²⁶.

Patrimoine

Tel que le résume la Loi sur le patrimoine culturel du Québec :

Le patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel. Le patrimoine archéologique occupe aussi une place importante²⁷.

Tourisme culturel

Déplacements en vue de découvrir le patrimoine culturel (musée, monuments, sites) d'une région donnée et, par extension, le mode de vie de ses habitants²⁸.

²⁵ *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (chapitre S-32.01).

²⁶ Association québécoise du loisir municipal. Juin 2016. *Le loisir culturel, pierre d'assise de la participation citoyenne. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec.*

²⁷ Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002).

²⁸ Services Québec. Thésaurus de l'activité gouvernementale <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=12585>